

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – EDITEURS
MOBILIVRE**

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « **CGV** ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MOBILIVRE, société par actions simplifiée siégeant sis 39 B rue Robert Schuman - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE-METROPOLE n° 979.547.395 (le « **Prestataire** ») fournit aux Clients professionnels (le « **Clients** » ou les « **Clients** ») via l'application MOBILIVRE (l'« **Application** ») les services décrits à l'Article 2 (les « **Services** »).

Le Client et le Prestataire exercent tous deux une activité dans le domaine du livre, de sorte que l'objet des CGV entre dans le champ d'activité principale du Client.

Bien que les CGV constituent un contrat de vente à distance, les dispositions des sections 2, 3, 6 du Chapitre I « Contrats conclus à distance et hors établissement » du Code de la consommation applicables aux relations entre consommateurs et professionnels ne sont pas applicables au Client, les conditions de l'article L221-3 du Code de la consommation n'étant pas réunies. Le Client qui embaucherait moins de 5 salariés ne peut donc bénéficier au titre des présentes de l'extension des dispositions précitées aux petits professionnels.

Le but de l'Application est de renforcer les liens entre lecteurs (le « **Lecteur** » ou les « **Lecteurs** »), libraires (le « **Libraire** » ou les « **Libraires** »), et éditeurs (l'« **Editeur** » ou les « **Editeurs** ») au sein d'une même communauté de communes, étant précisé que le Client est ici Editeur.

Le Client a accès aux Services via l'Application selon les modalités décrites à l'Article 3.

Les Services proposés ainsi que les modalités d'accès varient selon que le Client utilise l'Application sans abonnement (le « **Visiteur** »), en tant qu'abonné à titre gratuit (l'« **Abonnement Gratuit** ») ou en tant qu'abonné à titre payant (l'« **Abonné Premium** »).

Les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont mises à disposition de tout Client (hors grossistes) par un lien sur l'Application, et sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à toute souscription à l'Abonnement gratuit qu'à l'Abonnement Premium et prévaudront, conformément aux articles L 441-3 et suivants du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute souscription à l'Abonnement gratuit ou l'Abonnement Premium sur l'Application implique, de la part du Client, l'acceptation des CGV et des conditions générales d'utilisation de l'Application du Prestataire au moyen d'une case à cocher au moment de ladite souscription.

ARTICLE 2 – DEFINITION DES SERVICES

Le Client bénéficie des Services suivants par le Prestataire au moyen de l'Application :

2-1- Gestion des données et préférences

Le Client accède à son profil afin que soient mises à jour les coordonnées personnelles de la personne physique chargée de la gestion du compte (Représentant légal, personne ayant délégation, agent d'éditeur etc.) ainsi que celle de la maison d'édition. Le Client est informé que le SIRET n'est pas modifiable directement par l'Editeur, la modification devant être effectuée par l'administrateur de l'Application.

Il peut également modifier ses préférences de communication et choisir de recevoir ou non les newsletters MOBILIVRE.

2-2 Gestion de la page « Editeur »

La page « *Editeur* » est divisée en trois blocs :

- L'identité de la maison d'édition comportant son nom, le logo, l'adresse postale,
- La liste des livres proposés,
- La liste des auteurs.

Le Client est informé que sa page « *Editeur* » sera visible des Lecteurs sur l'Application en version mobile et des Libraires sur l'Application en version web.

2-3 Ajout de livre (Abonné gratuit uniquement)

Le Client Abonné gratuit a la possibilité de présenter trois livres uniquement.

Le Client est toutefois informé que s'il supprime un livre de son compte, il n'aura pas la possibilité d'en présenter un autre.

2-4 Ajout de livres (Abonné Premium uniquement)

Le Client Abonné Premium a la possibilité de présenter autant de livres qu'il souhaite. Le Client qui présente pour la première fois un livre sur sa page bénéficiera d'une mise en avant sur la page « *Lecteurs* ».

Il est cependant conseillé au Client d'être vigilant quant à la création de doublon de livres.

Il devra également préciser si le livre est en stock ou non.

En cas de commande d'un livre par un Libraire, le Client s'engage à effectuer son envoi dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

2-5 Gestion des fiches auteur

Le Client a la possibilité de créer et renseigner des fiches d'auteurs permettant de faire figurer des informations sur ceux-ci ainsi que la liste des livres qu'il référence sur l'Application.

2-6 Organisation d'évènement auprès des Libraires (Abonné Premium uniquement)

Le Client Abonné Premium a la possibilité de créer des évènements et de les soumettre aux Libraires des communautés de communes afférentes. Si un évènement a lieu dans une communauté de communes couverte par le Prestataire, il effectuera la demande auprès du Libraire concerné qui gère, de fait, la logistique.

Il est précisé au Client que les frais d'organisation des évènements resteront à sa charge.

2-7 Distribution des « Services Presse » (Abonné Premium uniquement)

Le Client peut proposer une distribution promotionnelle de « *Services Presse* » aussi bien auprès des Lecteurs que des Libraires.

En contrepartie, les Lecteurs devront respecter un engagement de lecture d'un délai d'un (1) mois et mettre un avis sur le livre correspondant. Les Libraires, eux, auront le choix de mettre le livre correspondant en avant de leur page « *Librairie* ».

Le « *Service Presse* » contient un/des exemplaire(s) gratuit(s) du/des livre(s) que le Client choisit de communiquer aux Lecteurs.

2-8 Accès à un tableau de bord des ventes et de l'activité MOBILIVRE (Abonné Premium uniquement)

Le Client a accès à un tableau de bord sur l'Application le concernant. Il peut notamment consulter l'activité des Lecteurs et des Libraires sur l'Application notamment leur nombre, le nombre de Lecteurs par Librairie, le nombre de ventes de livres, le nombre de livres mis en avant sur une page « *Librairie* » et le nombre d'avis déposés sur les livres qu'il a présentés.

ARTICLE 3 – MODALITES DES SERVICES

3-1 Inscription à l'Abonnement gratuit

Le Client souhaitant s'inscrire sur l'Application devra suivre les modalités suivantes :

1. Renseignement de la raison sociale et du SIRET,
2. Renseignement de l'adresse et du nombre d'ouvrages mis en avant par le Client,
3. Remplissage de la fiche d'information de la personne physique représentant le Client,
4. Proposition d'Abonnement gratuit ou Abonnement Premium,
5. Choix de l'Abonnement gratuit,
6. Renseignement de l'adresse mail, du numéro de téléphone, du logo et rédaction de la ligne éditoriale.

3-2 Inscription à l'Abonnement Premium

Le Client souhaitant s'abonner à titre payant sur l'Application devra suivre les modalités suivantes :

1. Renseignement de la raison sociale, de l'adresse postale, du chiffre d'affaires, et du SIRET,
- 2.
3. Remplissage de la fiche d'information de la personne physique représentant le Client,
4. Proposition d'Abonnement gratuit ou Abonnement Premium,
5. Choix de l'Abonnement Premium,
6. Paiement en ligne,
7. Activation du compte Premium,
8. Renseignement de l'adresse mail, du numéro de téléphone, du logo et rédaction de la ligne éditoriale.

3-2 Ajout de livre

Le Client souhaitant ajouter des livres sur sa page « *Editeur* » sur l'Application devra suivre les modalités suivantes :

1. Remplir les informations afférentes au livre (titre, auteur, descriptif, prix public, photo)
2. Cochage de la case permettant de valider la présentation du livre,
3. Préciser si le livre est en stock ou non.

3-3 Création d'évènement auprès des Libraires (Abonné Premium uniquement)

Le Client Abonné Premium souhaitant créer des évènements sur l'Application devra suivre les modalités suivantes :

1. Création de l'évènement en indiquant la date de début et de fin, les horaires, le nom, le type d'évènement, le descriptif et le lieu,
2. Validation de l'évènement par le Libraire de la communauté de communes concernée.

3-4 Distribution des « Services Presse » (Abonné Premium uniquement)

Le Client Abonné Premium souhaitant distribuer des « Services Presse » sur l'Application devra suivre les modalités suivantes :

1. Sélectionner les Libraires correspondant au nombre de « Services Presse » distribués,
2. Renseignement du nombre de Lecteurs qui se verront distribuer les « Services Presse »,
3. Choisir le mode de distribution du « Service Presse » direct ou indirect,
4. Choix du mode de distribution direct : le Client envoie les « Services Presse » aux Lecteurs et aux Libraires,
5. Choix du mode de distribution indirect : le Client envoie les « Services Presse » aux Libraires uniquement,
6. Sélectionner les Lecteurs,
7. Notification aux Lecteurs,
8. Acceptation ou refus par le Lecteur dans un délai d'une semaine calendaire,
9. Validation ou non-respect de l'engagement du Lecteur.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE L'ABONNEMENT PREMIUM

4-1 Prix

Le prix de l'Abonnement Premium est calculé à hauteur d'un pour cent (1%) du chiffre d'affaires annuel du Client, prix plafonné à huit mille (8.000 €) euros hors taxes.

Par conséquent, le Client s'engage à déclarer auprès du Prestataire annuellement son chiffre d'affaires et ce à chaque clôture de son exercice social. En cas fausse déclaration, le Prestataire pourra résilier l'abonnement dans les conditions de l'Article 11.

Une facture sera établie par le Prestataire et remise au Client mensuellement et devra être réglée dans les trente (30) jours à compter de sa réception.

Les tarifs s'entendent HT.

4-2 Durée

La souscription aux Services du Prestataire implique un abonnement d'une durée minimum d'un (1) an reconduite tacitement pour une même durée, sauf dénonciation de l'une des parties adressée à l'autre par courriel à l'adresse contact@mobilivre.com au moins un (1) mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REGLEMENT

5-1 - Délais de règlement

Le prix de l'abonnement est payable mensuellement par prélèvement automatique.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux CGV.

5-2- Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des factures émises par le Client, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros est également exigible de plein droit en cas de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs.

5-3- Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout vice caché des Services, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 7 - DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'Application en vue de la fourniture des Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation d'un quelconque élément de l'Application, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : 39 B rue Robert Schuman - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 9 - IMPREVISION

Les CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

ARTICLE 11 - RESOLUTION DU CONTRAT

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des présentes obligations, le contrat pourra être résolu au gré de la Partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit quinze (15) jours après l'envoi la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 12 - LITIGES

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRÉSENTES ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE.

ARTICLE 13 - LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE

Les CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les CGV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.